

En publiant le rapport sur la Pétition de M. Guky, nous étions loin de concourir dans les conclusions qu'a tirées l'Honorable Comité, mais nous l'avons publié comme un document public présenté à la Chambre d'Assemblée, tendent à éclaircir les débats et les procédés de la Chambre, que nous avons donnés dans des numéros antérieures de ce papier.

Pour copie conforme,

*H. Craig, Secrétaire.*

No. 8.

(Copie.)

CHATEAU ST. LOUIS,

Québec, 21 Mai, 1829.

MONSIEUR,

J'ai eu l'honneur de recevoir et de soumettre à Son Excellence Sir James Kempt, votre Lettre du 18 du courant, relativement à la publication dans la Gazette de Montréal du Rapport du Comité de la Chambre d'Assemblée sur la Pétition de M. Guky, et il m'est ordonné de vous faire savoir que Son Excellence n'a aucune observations ultérieures à faire sur ce sujet.

Il m'enjoint néanmoins de vous intimer que l'article que vous vous proposez d'insérer relativement à ce Rapport, et duquel vous avez transmis Copie pour son examen lui paraît être d'une tendance à exciter de la controverse, et que conséquemment cet article ne devrait pas paraître dans la Gazette de Montréal; il croit aussi que sous toutes les circonstances il ne devrait être dit rien autre chose dans ce Papier touchant les Rapports en question.

J'ai &c. &c. &c.

(Signé,) C. YORKE, Secrétaire.

Pour vraie Copie.

*H. Craig, Secrétaire.*

No. 9.

(Copie.)

No. 63.

Rue Downing, 31 Juillet 1829.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre Dépêche en date du 17 de Mai dernier, renfermant une lettre de M. le Juge Kerr indiquant le moyen qui, à son avis mettrait la Cour de Vice-Amirauté sur un pied respectable et ferait disparaître les plaintes actuelles.

Je